

Inf'eau

N°5

Pêche



www.federationdepeche58.fr



Il est grand temps de retrouver votre newsletter pour faire le point sur l'actualité pêche et les événements qui ont eu lieu dans la Nièvre ces dernières semaines.

En point d'orgue, le Junior Fishing Tour, qui a vu s'affronter 19 jeunes passionnés de 10 à 17 ans et le concours float tube de Vaux qui a réuni plus de 40 pêcheurs.

Si l'arrivée de l'hiver signifie pour certains la fin de la saison halieutique, pour d'autres, elle marque le véritable début de celle de la traque des carnassiers.

Après une année marquée par des conditions climatiques déplorables, il est encore temps de réaliser de belles pêches de fin de saison...poissons blancs, carpes et carnassiers vont se nourrir abondamment afin d'affronter la rigueur de l'hiver...

Sachez en profiter.

ACTUALITES

Réunion des présidents :

La réunion des présidents des AAPPMA de la Nièvre a eu lieu le samedi 19 octobre. Elle eu pour objectif de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les futurs projets à venir.

Fermeture du Châtelet :

Comme chaque année, la fermeture du réservoir de pêche à la mouche du Chatelet aura lieu le lundi 11 novembre au soir.

journee gratuite offerte par la Fédération de Pêche (seule une truite peut être gardée pour tous les pêcheurs ayant pris au moins 2 cartes dans l'année en cours), un verre de l'amitié sera offert en fin de matinée.



Sommaire

Actualités

Réunion des Présidents

Fermeture du Châtelet

Animation

Junior fishing tour

Open float-tube

Brigade Verte

Entretiens divers

Halieutisme

Vidanges d'étangs

Carte offre d'automne

interdictions temporaires de pêche

Extension du parcours labellisé de Coeuillon

Technique

Pêches de sauvetage

Régulation des cormorans

Suivi thermique

Décisions CA, Bureau et AG

ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Junior Fishing Tour

Comme évoqué lors de notre dernière Newsletter, la Fédération de Pêche a organisé les deux manches départementales du Junior Fishing Tour.

Pour rappel, le Junior Fishing Tour est issu d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP).

Le Junior Fishing Tour propose 2 circuits allant des manches départementales jusqu'à de grandes finales nationales.

Le JFT coup et le JFT Leurres.

La Nièvre a fait le choix de s'investir uniquement sur la pêche aux leurres pour cette première édition.

Au total 19 jeunes se sont inscrits pour participer aux deux manches qui avaient lieu les samedi 5 et 12 octobre à Decize (Vieille Loire) et St Léger des Vignes (canal du Nivernais entre l'écluse 35 et la confluence avec la Loire).

Chaque manche a duré 3 heures de 9h à 12h.

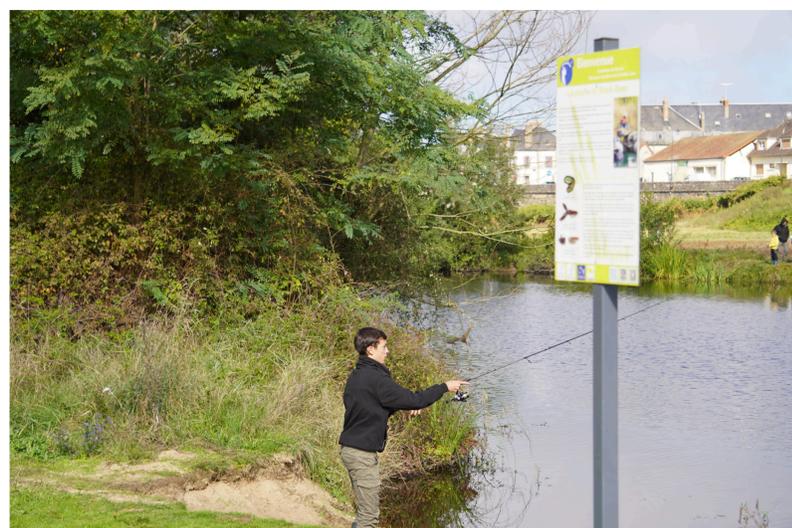
Les 19 participants pêchaient en même temps mais étaient répartis en deux catégories d'âge. 11 juniors de 10 à 14 ans et 8 espoirs de 14 à 17 ans.

9 commissaires avaient la charge de suivre les pêcheurs organisés en binôme (et un trinôme) pour enregistrer les prises et assurer la sécurité des plus jeunes.

Il fallait participer obligatoirement aux deux manches pour espérer devenir champion départemental et pouvoir postuler à la finale régionale.

Cette dernière sera d'ailleurs officiellement organisée dans la Nièvre en Juin 2025. Si rien n'est encore officiel, l'étang du Merle parait adapté pour recevoir les 40 participants prévus dans les meilleures conditions.

A l'issue de cette finale, les meilleurs de chaque catégorie pourront prétendre à la finale nationale qui aura lieu entre la mi-août et la mi-septembre 2025.



ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Pour la première manche (samedi 5 octobre) :

Podium des juniors : De Gauche à droite Valentin BONIFACE, Rayan CHARIOT et Gabriel COMPERE

Podium des espoirs : De gauche à droite Layndon GUILLEMIN, Nathan STOQUART et Kyllian CHAUVEAU



Pour la seconde manche (samedi 12 octobre) :

Podium des juniors : De gauche à droite Gabriel COMPERE, Arthus BOULLE et Yanis DENIZOT.

Podium des espoirs : De gauche à droite Florian REIGNIER, Valentin REIGNIER et Kyllian CHAUVEAU.



Dans l'optique de la reconduction pour la prochaine saison 2025-2026, nous vous invitons à motiver les jeunes pêcheurs de votre entourage pour participer à cette compétition conviviale. Le coût d'inscription est de seulement 2 euros et correspond à la prise de la licence FFPS. Cette licence assure votre enfant dans le cadre de la compétition.

ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Classement départemental des espoirs :

de gauche à droite Florian REIGNIER, Valentin REIGNIER et Layndon GUILLEMIN. Sont également qualifiés Kyllian CHAUVEAU et Nathan STOQUART.



Classement départemental des juniors :

De gauche à droite Valentin BONIFACE, Gabriel COMPERE et Yanis DENIZOT. Sont également qualifiés Arthus BOULLE et Rayan CHARIOT.

Dans l'optique de la reconduction pour la prochaine saison 2025-2026, nous vous invitons à motiver les jeunes pêcheurs de votre entourage pour participer à cette compétition conviviale. Le coût d'inscription est de seulement 2 euros et correspond à la prise de la licence FFPS. Cette licence assure votre enfant dans le cadre de la compétition.

ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



Open float tube de Vaux 2024 :

Une réussite à tous les niveaux .

Ce samedi 21 septembre a eu lieu la troisième édition de l'Open float tube de l'Etang de Vaux organisé par la Fédération de Pêche de la Nièvre et l'AAPPMA «la Perchette » de Vaux. 42 compétiteurs originaires de la Nièvre et d'autres départements sont venus s'affronter dans la bonne humeur générale pour tenter de remporter cette épreuve qui s'annonçait particulièrement difficile.

En effet, les derniers échos concernant la pêche étaient plutôt mauvais et les prédictions météo promettaient de la pluie et du vent. Heureusement, il n'en fut rien ! Le temps resta clément et plus de 48 poissons ont été comptabilisés.

A noter la capture de 4 brochets dépassant 90 cm, dont un spécimen de 105,5 cm (pris par Alexandre ROCH), ce qui est remarquable pour un concours de pêche en float tube.

L'ensemble des prises ont immédiatement été remises à l'eau après avoir été mesurées par les commissaires.

Ces derniers se sont déplacés en bateau vers les participants afin que les poissons soient mesurés et relâchés le plus vite possible.



ANIMATION PROMOTION EVENEMENTIEL



L'Open a été brillamment remporté par Alexandre DELGRANGE ; avec 4 brochets ; suivis d'Estéban DEMEUSOY et Bertrand GERASSE. Tous les participants ont été récompensés par plusieurs lots. Une nouvelle édition est déjà prévue pour l'année 2025.

A ce titre, la Fédération réfléchit à l'organisation d'un challenge départemental de plusieurs manches réparties sur différents sites remarquables de la Nièvre.

Une fois encore, l'équipe fédérale tient à remercier, Monsieur Etienne DROUIN, maire de Vitry-Laché, ses partenaires et les bénévoles des associations de Vaux, Baye, Prémery, La Machine et Sardy les Epiry. Si vous n'avez pas pu participer cette année, n'hésitez pas à suivre les réseaux sociaux de la Fédération 58 pour vous inscrire l'an prochain.



Nous tenons à remercier nos partenaires : Nevers Pêche, Pechetech (Nevers), l'Abri du Pêcheur (Decize) qui ont offert les gros lots, ainsi que Groupama.

BRIGADE VERTE



Les agents de la brigade verte ont réalisé l'entretien du réservoir du Châtelet.

Ils ont également nettoyé des postes de pêche sur la Vieille Loire pour faciliter la pêche aux enfants dans le cadre du Junior Fishing Tour.

Ces zones pourront désormais servir à l'ensemble des pêcheurs.

D'autres journées ont été consacrées à l'entretien des Trous de la Folie à Fourchambault, de l'Aron et des postes du canal de Coeuillon à Eguilly, ainsi que le Carpodrome de Cercy la tour.



PRATIQUE DE LA PÊCHE HALIEUTISME



Réglementation.

L'étang Grenetier, à la Machine, sera vidangé dans les prochaines semaines. Dans cet optique, la pêche sera interdite à partir du jeudi 31 octobre au soir. Suite à des dégradations et à un vol de poissons lors de la précédente opération de ce type, une surveillance accrue sera mise en place pour éviter tout nouvel incident.

Il en sera de même à l'Etang de la Tanche à Imphy où la pratique de la pêche sera interdite à compter du 12 novembre inclus pour cause de vidange.

Carte de pêche offre d'automne.

Disponible depuis le mois de septembre, elle offre la possibilité d'acquérir une carte « personne majeure » (droit de pêche complet) avec 50% de réduction. Elle donne la possibilité de pêcher tous les jours jusqu'au 31 décembre. C'est l'occasion pour ceux qui veulent découvrir la pêche en cette de saison, de pratiquer pour un moindre coût.

Interdictions temporaires de Pêche.

Attention, comme chaque année, dans le cadre de la protection des poissons migrateurs, il sera interdit de pêcher dans les zones suivantes du **1er décembre 2024 au 14 juin 2025** afin d'éviter les prises accidentelles de « potentiels » poissons stationnant en aval des ouvrages.



En Loire :

- Seuil du pont de pierre à la Charité sur Loire : 100 m en aval du radier du pont.
- Seuil du pont de Loire à Nevers : 150 m en aval du radier du pont

Sur l'Allier :

- Seuil du pont canal du Guétin : 100 m en amont du pont canal du Guétin jusqu'à 100 m en aval du pont routier D976.

PRATIQUE DE LA PÊCHE HALIEUTISME



Extension du parcours carpe à Châtillon en Bazois.

Les membres de l'AAPPMA du Gardon du Bazois ont pour habitude d'aller à la rencontre des pêcheurs sur leurs différents parcours afin d'échanger avec eux sur les améliorations possibles. Concernant le parcours carpe de nuit de Coeuillon (GPS 47.041974, 3.661111). Plusieurs retours de pratiquants ont mentionné le fait que les emplacements étaient trop étroits pour installer facilement un grand biwy ou un camping-car.

L'AAPPMA a pris note de ce problème et l'a exposé à la Fédération ainsi qu'au CD58, gestionnaire de cette partie du canal du Nivernais en signalant qu'il existait un terrain adapté dans le prolongement direct du parcours d'origine : l'île de Coeuillon (GPS 47.041639,3.659923).

Afin de répondre à la demande des pêcheurs et de l'AAPPMA, les deux organismes ont œuvré pour obtenir l'autorisation de la Préfecture concernant la prolongation de la pêche de la carpe de nuit sur la rive droite de l'Aron en partie basse de l'île.

L'AAPPMA remercie toutes les personnes qui ont permis de faire aboutir cette demande.



GESTION PISCICOLE TECHNIQUE

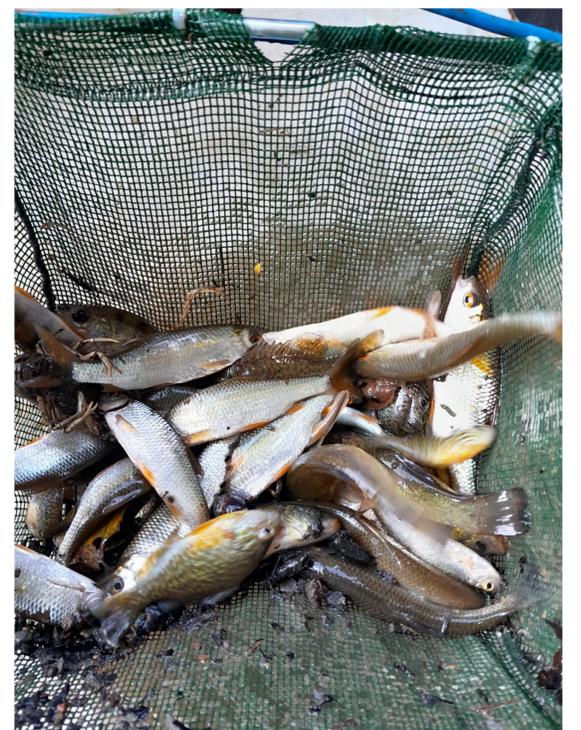
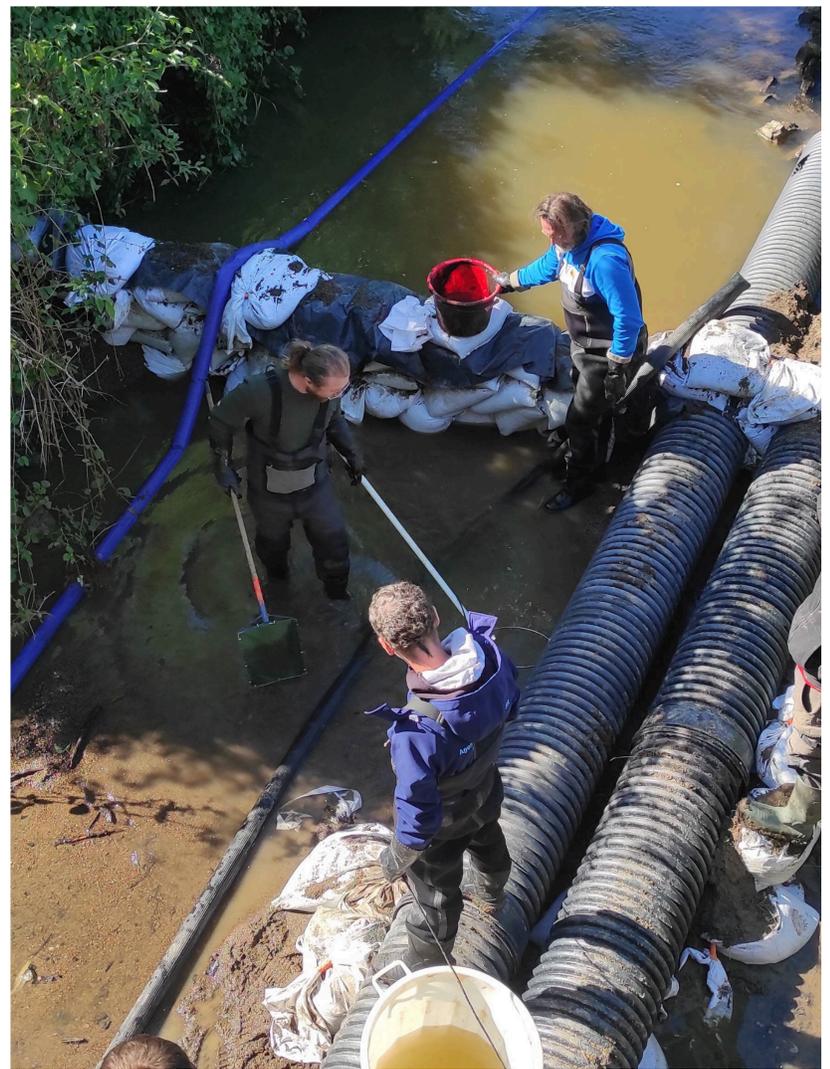


Pêches de sauvetage.

Comme nous l'avons vu dans la Newsletter précédente, les agents de la Fédération ont encore réalisé des pêches de sauvetage dans le cadre de la réfection de nombreux ponts.

Pour rappel, L'objectif est de retirer tous les poissons avant la mise à sec de la zone de travaux. Ces pêches ont eu lieu dans de nombreux endroits du département, Montceaux le Comte, Anlezy, Fertrève, Diennes Aubigny, Saint Seine, Guérigny, Murlin et la Dragne à la Pompie.

Au final, ce sont plusieurs dizaines de kilos de poissons qui ont pu être sauvés et relâchés dans le milieu aquatique.



GESTION PISCICOLE TECHNIQUE



Régulation des cormorans.

Si la possibilité de réguler le grand cormoran sur les eaux libres a été validé par le Conseil d'Etat, pour le moment, seuls les étangs classés en pisciculture peuvent être régulés en respect de l'Arrêté Préfectoral 2022-2025.

Néanmoins, depuis le vendredi 18 octobre, les choses évoluent et la FNPF a fait parvenir aux Fédérations un message a véhiculé à l'ensemble des pêcheurs et structures de la pêche associatives.

Nous vous transmettons ici des extraits du courrier envoyé par Monsieur Claude ROUSTAN, Président de la FNPF.

« Je vous informe que le projet d'arrêté « cormorans » a été soumis à la consultation du CNPN en milieu de semaine. Depuis ce vendredi matin, il est soumis à la consultation du public à l'adresse :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arr-ete-fixant-les-conditions-et-limites-a3088.html>

Les avis sont recevables jusqu'au 8 novembre.

Cette consultation constitue la dernière étape avant la publication du texte.

Ce projet de texte a fait l'objet d'une intense concertation avec toutes les autres parties prenantes dont la FNPF.

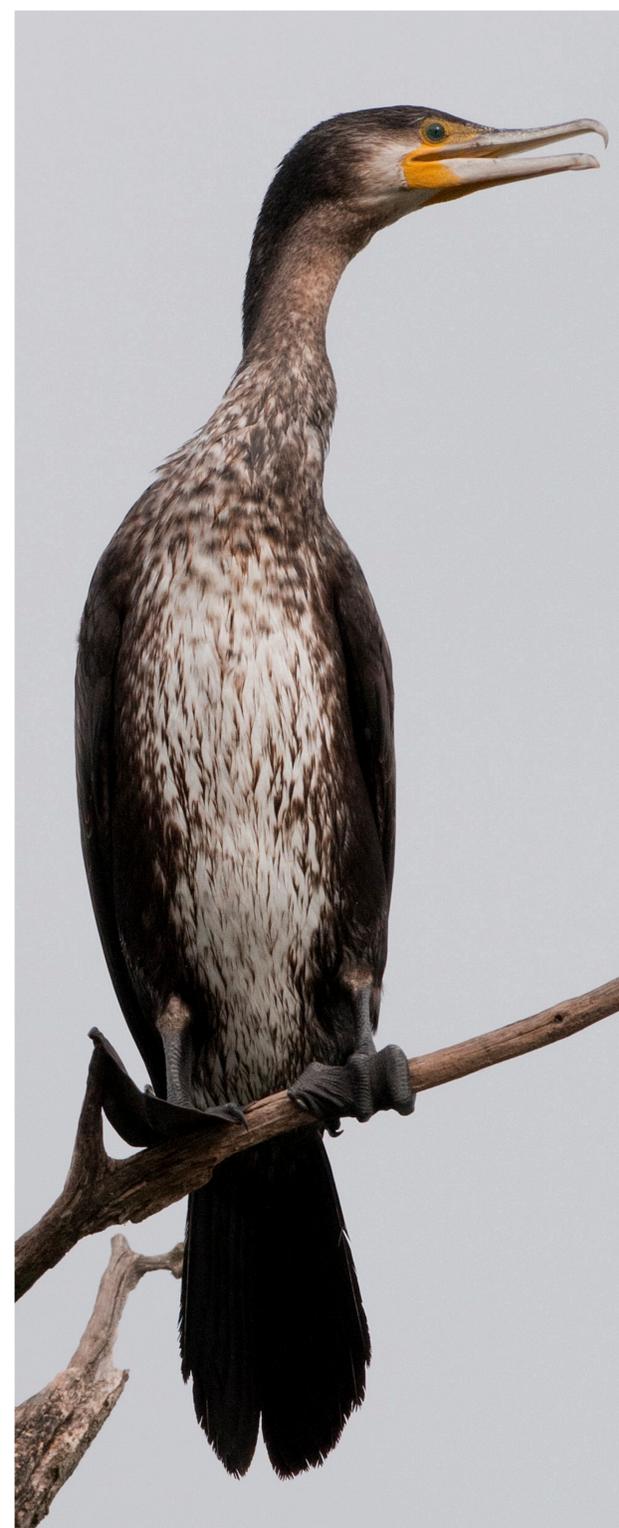
Nous avons clairement affirmé que nous nous réservons le droit de l'attaquer en justice s'il ne devait pas permettre la protection du patrimoine piscicole commun.

Il est essentiel que l'ensemble de notre réseau se mobilise massivement pour participer à cette consultation publique. Cette mobilisation est déterminante pour faire valoir nos positions et les enjeux spécifiques que nous rencontrons sur le terrain.

Nos structures locales doivent souligner l'importance de réguler les populations de grands cormorans dans les zones sensibles, où la pression exercée par ces oiseaux met en péril les populations de poissons. La protection de ces dernières est une nécessité pour la préservation de nos milieux aquatiques et la pérennité de la pêche de loisir. Une participation importante à cette consultation pourrait également permettre de simplifier et d'améliorer la procédure de régulation, tout en renforçant la prise en compte des réalités locales par les autorités compétentes.

Je vous invite donc à informer et sensibiliser l'ensemble de vos adhérents et plus globalement à communiquer auprès des pêcheurs et adhérents. »

« Je vous remercie par avance pour votre mobilisation et celle de vos structures, qui s'avère essentielle pour la défense de nos intérêts communs et la préservation des équilibres de nos écosystèmes. ». C ROUSTAN - Président de la FNPF



GESTION PISCICOLE TECHNIQUE



Suivi thermique

La thermie est un facteur déterminant de la qualité d'un cours d'eau et de sa capacité à accueillir différentes espèces piscicoles.

Certaines espèces nécessitent des températures d'eau fraîche et ne peuvent pas vivre au-dessus d'une certaine température. C'est en particulier le cas de la truite fario, qui cesse de s'alimenter lorsque l'eau dépasse les 19°C.

Sur certains cours d'eau, même de 1ère catégorie piscicole, la température de l'eau peut donc être un facteur limitant au maintien des populations de truites fario, surtout dans le contexte de changement climatique en cours.

La FDAAPPMA58 réalise et a mis en place un suivi thermique des cours d'eau du département, avec le soutien financier des agences de l'eau (Loire-Bretagne et Seine-Normandie).

En ce moment, 43 stations sont suivies par des sondes thermiques, dont le relevé est effectué 2 fois par ans.

Ce suivi permet de mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eaux et les impacts des événements climatiques sur leurs thermies. Il peut également mettre en évidence l'impact de certaines activités humaines et des aménagements sur la température de l'eau. La localisation des stations ayant été pérennisée, ce suivi permettra peut-être également de quantifier les impacts du réchauffement climatique sur la thermie des cours d'eau du département.

Les résultats et les analyses de ces relevés sont en partie disponibles sur le site internet de la FDAAPPMA58 : <https://www.federationdepeche58.fr/la-federation-1/etudes-et-suivis-27.html>

Température de l'eau en °C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
COURT TERME (quelques heures)	Seuil léthal	Métabolisme réduit	Préferendum thermique																Stress physiologique	Seuil léthal								
LONG TERME (moy journalière)	Seuil léthal	Métabolisme réduit	Préferendum thermique															risque juvéniles	Stress physiologique	Seuil léthal								
Stade embryo-larvaire	Seuil léthal	Embryogénèse ralentie	Préferendum thermique						Diminution taux de survie	Seuil léthal																		

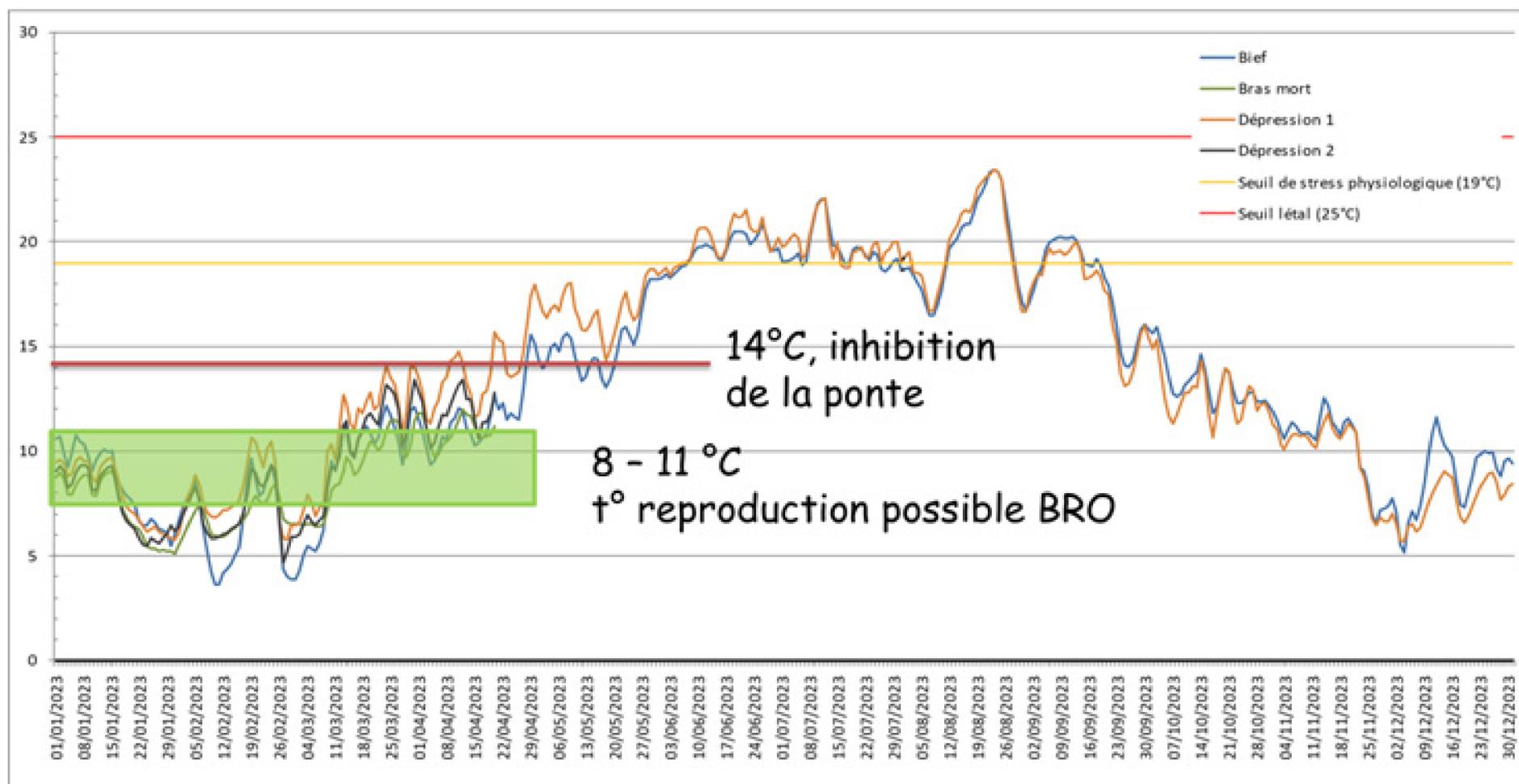
Tableau 1 : exigences de la truites vis à vis de la température de l'eau



GESTION PISCICOLE TECHNIQUE



La thermie peut également être un facteur limitant pour la reproduction de certaines espèces, qui nécessitent une plage de température spécifique afin de déclencher la fraie. Chez le brochet, l'élévation de la température de l'eau au-dessus de 7°C est nécessaire à la ponte, mais cette dernière est inhibée à partir de 14°C.



Incubation œufs : 120 °jour ~ 10 à 15 j

On peut ainsi déterminer une plage de température à laquelle la reproduction est possible, qui doit également correspondre à la période durant laquelle les annexes hydrauliques dans lesquelles ont lieu la fraie sont en eau. Ces annexes doivent également rester en eau suffisamment longtemps pour permettre l'éclosion des œufs et le développement des larves jusqu'à un stade leurs permettant de rejoindre le cours d'eau principal.

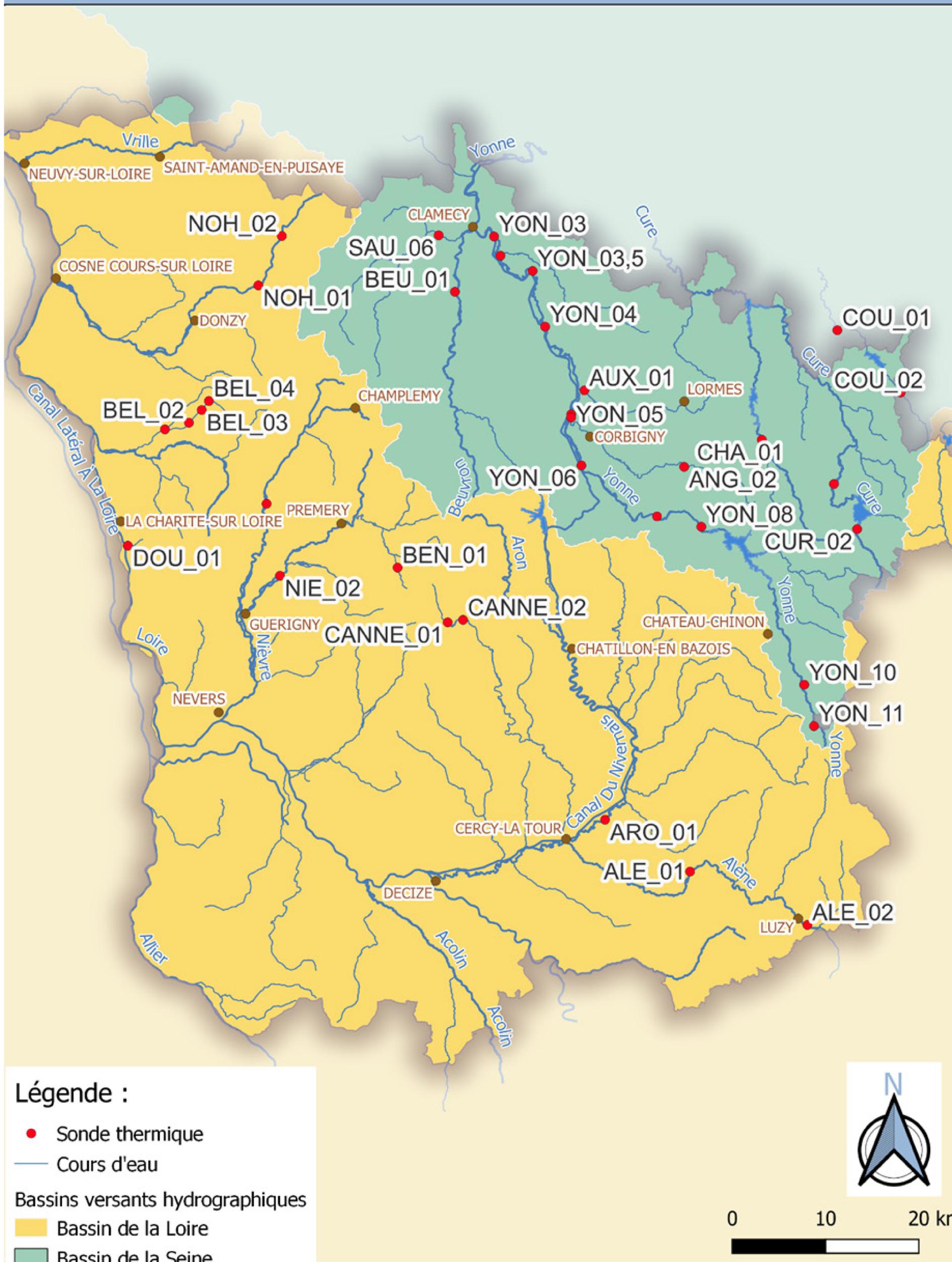
En fonction des années, ces paramètres ne sont obligatoirement conciliables en même temps, c'est pourquoi la réussite de la fraie de cette espèce n'est optimale tous les ans.

On comprend alors que l'accès aux annexes hydraulique est déterminant pour cette espèce.

Des suivis thermiques et des inventaires piscicoles sont également réalisé par la FDAAPPMA58 sur les annexes hydrauliques, notamment de la Loire et de l'Yonne.

Suivis thermique dans le département de la Nièvre

Sondes en place



DECISIONS CA, BUREAU ET AG DE LA FEDERATION

Bureau du 02/09/2024

- Point sur les cartes de pêche : -10,24% toutes cartes confondues à la date du jour.
- Par arrêté du 02/06/2023 les statuts types ont été modifiés. Certaines AAPPMA n'ont toujours pas retourné les documents signés. Des relances seront réalisées par la secrétariat de la Fédération.
- Délibération à prévoir au prochain CA :
 - o Acquisition d'une parcelle de terrain sur la commune de Fours avec l'AAPPMA locale. Le dossier est entre les mains du Notaire de Fours.
- Validation des différentes tarifications 2025 à réaliser lors du prochain CA :
 - o Tarifs cartes de pêche
 - o Tarifs des procédures et des animations
 - o Tarifs des pêches de sauvetage

CA du 23/09/2024

- Adoption du CA du 11/06/2024.
- Election du nouveau trésorier M. MILLERET
- Point sur la vente des cartes de pêche à la date du jour : -9,71%.
Cette baisse est estimée à environ 23 000 € sur le budget.
- La FNPF et l'EHGO ont décidé d'augmenter les cartes 2025. Plus 1€ sur la CPMA pour la FNPF et la carte EHGO a été tarifée à 112 € pour la prochaine saison.
- Adoption des tarifications de procédures 2025 :
 - o Contraventions sur parcours no-kill avec prélèvement du poisson : 750€
 - o Contraventions sur parcours no-kill avec prélèvement du poisson : 350€
 - o Contraventions de 2ème classe : 350€
 - o Contraventions de 3ème classe : 250€
- Adoption des tarifs de pêche de sauvetage :
 - o Pêche sur les canaux : 2 200€ / jour
 - o Pêche en cours d'eau : 2 000€ / jour
- Adoption des tarifs animations :
 - o 1 journée : 120€
 - o 1/2 journée : 80€
 - o enfant individuel : 8€
 - o Acquisition de la parcelle B302 sur la commune de Fours au prix de 2 000€ + frais de notaire. Cet achat est subventionné à hauteur de 80% par l'EHGO et la FNPF

DECISIONS CA, BUREAU ET AG DE LA FEDERATION

- Point financier sur le budget 2024, la situation est stable. Vu le contexte économique actuel, l'obtention de certaine subvention semble difficile.
- Flottes de véhicules de la Fédération :
 - o Le Kangoo sera restitué le 24/10/2024.
 - o Il est adopté l'achat d'un nouveau véhicule type pick-up en remplacement du Nissan Navara.
- Guide touristique 2025, la consultation est lancée auprès de notre réseau afin de trouver des annonceurs.
- Etang de Cossay : une convention de gestion devrait être signée avec la ComCom Sud-Nivernais et la Mairie de Cossay.
- Travaux à l'Etang de la Boue : l'entreprise LARTEAU a été retenu pour un montant de 22 000€/TTC. La mise en eau et l'alevinage sont prévus fin 2024. Une demande de labélisation Parcours Passions "Pêche au coup et black-bass" sera déposée pour le plan d'eau.
- Dossier cormorans : En attente des directives du Ministère suite à la décision du Conseil d'Etat.
- Point lac des Settons.
- Alevinage lac des Settons et Etang de la Perchette.
- Garderie : suite à la formation Garde-Pêche Particulier (GPP), 3 GPP seront prochainement rattachés à la Fédération et pourront donc réaliser des contrôles pêche sur l'ensemble du département.
- Travail le dimanche : adoption des règles de fonctionnement.
- Réunion des présidents le 19/10/2024, dans les locaux de la Fédération de Chasse.
- Bilan des manifestations (Open float-tube et JFT).



*Réunion des Présidents
19 octobre 2024*

Fédération Départementale PÊCHE 58

Enedis renouvèle ses conseils de prudence quant aux risques électriques.

Le 23 octobre 2024, M Jean-Philippe PANIER, président de la fédération Départementale Pêche, Alain GALLOIS et Régis BARAO chargés de relations auprès des collectivités locales ont signé une convention dans l'objectif de prévenir des risques électriques aux personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques et tout particulièrement les pêcheurs.

La présente convention a pour but qu'Enedis finalise l'intégration d'un message de prévention des risques aux personnes pêchant à proximité des lignes électriques sur le livret de la fédération tiré à 30000 exemplaires par an et sur leur site internet.

« Enedis est une entreprise engagée en faveur du développement durable. Nous souhaitons prévenir et être attentifs à la sécurité des personnes » précise Alain GALLOIS.



Offre d'automne*

Votre carte
de pêche
« personne majeure »
à **-50%**

PARTAGEONS
LA

pêche
attitude

42€

* Offre valable du 1^{er} septembre
au 15 décembre 2024,
voir conditions sur site.

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE



**Fédération de Pêche et de Protection
des Milieux Aquatiques de la Nièvre
03.86.61.18.98 / fede.peche58@gmail.com**

Retrouvez nous sur nos réseaux

